Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 20 (1990)

Heft: 11

Rubrik: Vie quotidienne : la maintien à domicile : une affaire de famille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans le cadre de la traditionnelle journée des aînés «Carrefour 3», au Comptoir suisse à Lausanne, Pro Senectute avait organisé une table ronde sur un thème d'actualité s'il en est: «Etre bien chez soi - le rôle de la famille dans le maintien à domicile». Autour de cette table ronde, dirigée par M. Herbert Ming, journaliste à la SSR, de nombreux représentants d'institutions concernées et quelques personnes ayant recours à leurs services. Si les pouvoirs publics s'efforcent de promouvoir le maintien à domicile, il ne faut pas, pour autant, minimiser le rôle déterminant de la famille et de l'entourage pour ne pas entrer en maison de retraite prématurément. Mais les liens affectifs et les bons contacts qui engendrent dévouement et entraide ne s'improvisent pas en dernière minute, lorsque le besoin se fait pressant.

Rester chez soi jusqu'à la fin de ses jours est un désir bien légitime. Mais lorsque les forces déclinent, qu'on ne peut plus faire face aux tâches quotidiennes, une telle éventualité va inévitablement de pair avec la mise en place de toute une infrastructure: «le maintien à domici-

le».

JACQUELINE MAYOR VIE QUOTIDIENNE

Le maintien à domicile: un certain luxe ou une nécessité?

Les personnes âgées qui ont recours aux prestations offertes représentent, dans les villes, 85 à 95% des bénéficiaires. La

Le maintien à domicile: une affaire de famille



majorité de celles qui s'en prévalent vivent des situations de dépendance mais ne sont pas malades à proprement parler. Le maintien à domicile est 30% meilleur marché que le placement en établissement spécialisé. Plus humain aussi, il répond aux vœux et aux besoins de la population.

Comme l'a relevé Mme Y. Collaud de la «Vie montante», il est encore, hélas, le privilège d'une certaine catégorie de gens qui ont des moyens financiers suffisants. Alors qu'il devrait devenir une évidence pour chacun. Les pouvoirs publics devraient donc apporter une solution rapide.

L'entourage à la rescousse

Selon Mme Béatrice Leverington-Surbel, assistante sociale à Pro Senectute. Genève, jamais les services officiels, au vu des moyens dont ils disposent et la pénurie de personnel soignant, ne pourront tout faire. Il appartient à la famille, aux amis, aux voisins (encore que dans les grands immeubles c'est chacun pour soi) de se so-

lidariser, d'où l'importance des liens d'amitié et de bon voisinage qu'il faut cultiver avant que le besoin d'aide ne se fasse sentir

La question reste de savoir si on peut réellement croire en la volonté des familles d'aider l'un des leurs.

«Il est bien évident que les liens familiaux doivent se tisser bien avant le grand âge, au cours de toute une vie même», souligne Mme Y. Collaud. Et Mme Gisèle Delaloye, bénéficiaire avec reconnaissance de l'aide qu'elle recoit de Pro Senectute-Vaud. renchérit: «Il ne faut pas s'étonner que des enfants livrés à eux-mêmes dans leur jeunesse soient enclins à renvoyer à leurs ascendants «la monnaie de leur pièce.»

S'occuper des siens ne doit pas être un devoir que l'on remplit à contrecœur, une contrainte, mais la manifestation d'une solide affection, d'une grande tendresse. Les bons sentiments, toutefois, ne suffisent pas toujours. Preuve en est l'exemple cité: «l'enfant» de 82 ans qui doit s'occuper d'une mère âgée de... 99 ans! Et, sans

s'arrêter à ce cas extrême, la question du logement se prêtant mal à la cohabitation entre générations, les familles dispersées, des enfants aux prises avec des tâches éducatives de leur propre progéniture, autant de problèmes pas toujours aisés à résoudre. Et les bénévoles? Mme Andrée Stoudmann, présidente de l'Association des services bénévoles vaudois, est persuadée que favoriser le maintien à domicile est l'une de leurs «tâches». Il est toutefois difficile de les recruter et il en faudrait beaucoup plus pour sortir les personnes âgées de chez elles, pour leur offrir une distraction bien légitime. L'initiative bénévole devrait être soutenue, prétend M. J.-P. Fragnière, sociologue, pour qu'on puisse avoir recours à toutes les bonnes volontés.

La santé n'a pas de prix mais elle a un coût!

Des millions sont dépensés pour la santé dont seul 1% est consacré au maintien à domicile. Comme devait encore relevé M. J.-P. Fragnière, «aujour-d'hui tout se vend, tout s'achète, même l'eau! On ne peut vivre sans argent. Dans ces conditions, on peut revendiquer le droit de parler «argent». Si un membre de la famille est mis à contribution, il devrait recevoir une compensation sous forme d'une subvention. Mais il y a danger. Où est la limite? Et a-t-on le droit de demander à quelqu'un de renoncer à faire carrière pour aider l'un de ses proches? Certainement pas. Mais, sans perdre la possibilité de travailler, de faire au moins un petit geste.» Alors, le maintien à domicile, aussi et surtout une affaire de famille?

Jacqueline Mayor